

Mon interpellation sur l'avenir de l'Hippodrome de Boitsfort et le projet Droh!me.

*Décembre 2013*

"Monsieur le Ministre-Président,

Vous avez annoncé les avancées concernant le dossier de l'Hippodrome de Boitsfort.

Parmi les informations que vous avez données concernant le futur permis d'urbanisme ainsi que la désignation de VO Group comme exploitant du site, vous avez évoqué les futures destinées du site et les diverses attributions de cette superficie de 32 hectares. Vous avez annoncé que le golf, actuellement sur le site depuis 1987, serait maintenu ce qui est une excellente nouvelle.

Toutefois vous avez également indiqué que ce golf serait amputé de 30%.

Je souhaiterais Monsieur le Ministre-Président, vous interroger sur la raison de cette diminution. Les espaces verts récréatifs et culturels ne manquent pas en Région bruxelloise. Alors qu'il n'y a qu'un golf avec une école de golf importante, c'est le Brussels Golf Club situé sur cet espace dit Hippodrome de Boitsfort.

De plus, ce golf est des plus démocratiques, dès lors que l'on peut y accéder sans être membre et en payant un droit à la journée de 7€ pour les joueurs juniors et de 12€ pour les adultes. Alors que dans pratiquement tous les autres clubs, non seulement une cotisation annuelle importante est demandée mais un droit d'entrée non négligeable doit être acquitté également.

Le Brussels Golf Club, ouvert 365 jours par an, compte plus de 4000 visiteurs journaliers par an. Depuis 25 ans, il a permis à des milliers de joueurs de s'initier démocratiquement à ce

sport, parmi lesquels Nicolas Colsaerts, aujourd'hui champion international, sélectionné parmi les 10 meilleurs joueurs européens. Ce club a un parcours de 9 trous homologué par la Fédération, 41 tapis d'entraînement, ainsi que six professeurs agréés de grande qualité. Outre l'école, la qualité de ces 9 trous permet aux joueurs même confirmés de se perfectionner dans des conditions dignes de ce nom.

Pourquoi réduire de 30% la superficie et donc les capacités d'une formule qui fonctionne et qui répond démocratiquement à une attente de la population et ce d'autant plus qu'il s'agit d'un sport en pleine expansion et qui, dès 2016, sera représenté parmi les disciplines olympiques ? A l'inverse, une réduction de près d'un tiers des superficies allouées à ce sport présente de multiples inconvénients parmi lesquels le coût considérable de réaménagement du site pour déplacer des trous existants et les replacer dans une surface exigüe.

De plus, la dévalorisation globale de l'ensemble du golf à cause de cette réduction entraînera obligatoirement des diminutions non négligeables de revenus pour le golf. Rappelons que le BGC paie annuellement un loyer de 80 000€. Et ce sans compter les pertes d'emplois qui risquent de s'ensuivre.

On ajoutera que le BGC n'utilise pour son terrain que des produits éco-golf, dans le parfait respect du site et de la nature.

Est-il dès lors justifié de pénaliser ce sport au profit d'autres activités développées en d'autres lieux de notre Région et réduire les capacités d'accueil du public bruxellois par le BGC unique en son genre sur le territoire de la capitale de l'Europe ?

Je vous remercie pour vos réponses."